



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2025

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2025.

États financiers

Selon les états financiers vérifiés par l'auditeur, les revenus de fonctionnement se sont élevés à **8 922 471 \$** au lieu des **8 088 000 \$** prévus au budget, entraînant un surplus de **\$ 834 471**. Selon le rapport, les charges, incluant les éléments de conciliation à des fins fiscales, ont totalisé **7 923 484 \$** au lieu des **8 088 000 \$** prévus, donc manque à dépenser de **\$ 164 516**. La Ville a par conséquent enregistré en 2025 un excédent de fonctionnement de **\$ 998 987**.

Cet excédent s'explique principalement par des revenus supérieurs aux prévisions budgétaires, notamment ceux découlant de la nouvelle taxation du musée de la Civilisation appliquée rétroactivement pour les années 2024 et 2025, ainsi que par des revenus d'intérêts plus élevés et les recettes générées par le parc Rivière-Émeraude. L'excédent net attribuable à ce dernier sera réservé à la réalisation de travaux d'amélioration des infrastructures du parc.

Par ailleurs, les charges ont été inférieures aux montants budgétés. Les principales économies proviennent de la masse salariale, en raison de difficultés persistantes de recrutement. Ce contexte a également eu pour effet de limiter la capacité de réalisation de certains travaux, projets et activités prévus au cours de l'exercice, entraînant le report de certaines dépenses à des exercices ultérieurs.

Au 31 décembre 2025, la Ville disposait :

- D'un **excédent accumulé non affecté** de **2 971 915 \$**, incluant l'excédent de l'exercice 2025;
- D'un **excédent de fonctionnement affecté** de **223 169 \$**;
- Ainsi que de **réserves financières et fonds réservés** totalisant **709 139 \$**.

Ces résultats permettent à la Ville de maintenir une situation financière saine et une marge de manœuvre conforme aux bonnes pratiques de gestion des fonds publics.

Ainsi, une partie du surplus non affecté sera utilisée en 2026 pour réaliser des travaux de rénovation à l'hôtel de Ville et dans les centres communautaires, pour bonifier la réserve financière dédiée aux infrastructures ainsi que pour augmenter le fonds de roulement de la Ville, renforçant ainsi sa capacité à faire face à ses besoins futurs.

Investissements

En 2025, la Ville a réalisé des **dépenses d'investissement** totalisant **4 372 174 \$**, financées principalement par des subventions, des affectations et un emprunt à long terme.

Parmi les principaux projets réalisés, notons :

- La réfection de la route de la Station et remplacement de ponceaux à Cap-d'Espoir;
- L'acquisition d'un camion-citerne;
- La mise à niveau des haltes routières;
- L'acquisition d'équipements pour les travaux publics;

Endettement

Au 31 décembre 2025, l'**endettement total net à long terme à la charge de la municipalité** s'élevait à **7 386 993 \$**. Le **ratio d'endettement net** par rapport à la richesse foncière uniformisée (RFU) s'établit à **1,71 %**.

Rapport du vérificateur externe

L'audit des états financiers a été réalisé par la firme **Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., CPA auditeur**.

Les vérificateurs ont émis une **réserve** en lien avec la norme comptable canadienne **SP 3280**, entrée en vigueur en 2023. Cette norme exige que les organismes du secteur public évaluent leurs obligations futures liées à la **mise hors service d'immobilisations**, incluant la décontamination éventuelle de terrains et de bâtiments. La Ville n'a pas encore été en mesure de procéder à cette évaluation.

Hormis cette réserve, les auditeurs confirment que les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards significatifs, la situation financière de la Ville au 31 décembre 2025, conformément aux **Normes comptables canadiennes pour le secteur public**.

Conclusion

Les résultats financiers de 2025 démontrent une gestion rigoureuse et responsable des finances municipales. Ils confirment le faible niveau d'endettement de la Ville et sa capacité à poursuivre ses investissements de manière durable.

Percé, le 7 juillet 2026.



Daniel Leboeuf
Maire